



Terres  
en villes

## ASSOCIATION LEGGO – « LEGUMINEUSES À GRAINES DU GRAND OUEST »

### INITIATIVE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DU GRAND OUEST POUR DEVELOPPER UNE FILIERE DE LEGUMINEUSES D'ALIMENTATION HUMAINE

Mai 2024

Avec  
la contribution  
financière du compte  
d'affectation spéciale  
développement  
agricole et rural  
CASDAR



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Table des matières

Présentation de l'action .....	1
Contexte de l'émergence de la filière .....	2
Acteurs et partenariat de la filière .....	3
Produits et volumes de la filière .....	4
Lien avec le PAT .....	4
Facteurs de réussite.....	4

## ■ Présentation de l'action

**L.E.G.G.O. Légumineuses à Graines Grand Ouest** est une association loi 1901 agissant sur 4 régions (Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays de Loire et Normandie). Elle a pour but d'accompagner le développement de **filieres de légumineuses** à graines (pois, fève, lupin, lentilles, pois chiche, soja, haricots) produites dans le Grand Ouest et à destination de l'alimentation humaine uniquement.

L'association est un collectif d'une cinquantaine d'acteurs, du champ à l'assiette. Elle a établi un écosystème de partenaires et de prestataires concernés par le sujet de la protéine végétale.

LEGGO a pour objectifs de

1. Créer de la valeur en développant des synergies en production, logistique, stockage, transformation et mises en marché des légumineuses du Grand Ouest.
2. Bâtir un réseau d'acteurs des filières et faciliter le développement de filières pérennes.
3. Outiller la filière en accompagnant les acteurs sur les enjeux agronomiques, techniques et économiques avec l'ambition de sécuriser les approvisionnements en légumineuses et développer de la valeur sur les territoires.
4. Vulgariser le sujet des légumineuses du champ à l'assiette et être un centre de ressources pour les acteurs de l'amont à l'aval.

Concrètement, les actions de LEGGO consistent en :

- L'analyse de l'offre et la caractérisation de la demande des clients via des études et des enquêtes
- L'étude de la faisabilité technique et agro-climatique des productions de légumineuses sur les territoires Grand Ouest
- La construction d'outils sur le sujet de la contractualisation
- La communication et la promotion des actions collectives avec l'organisation d'évènements et la participation à des salons
- La mise en relation entre les acteurs et leurs partenaires pour structurer la filière.
- La mise en place d'actions structurantes comme « Les démonstrateurs de création de filières » : une méthodologie duplicable de test à l'échelle d'un territoire de sa capacité à produire et valoriser de la légumineuse.



Communication sur les filières légumineuses lors du Journal Télévisé du 5 janvier 2023 (Source : leggo)

## ■ Contexte de l'émergence de la filière

L'association LEGGO est née d'une prise de conscience en 2019 du besoin d'accompagner les acteurs dans le contexte d'expérimentation du repas végétarien en restauration collective dans le cadre de la loi EGALIM. Les chambres d'agriculture de Bretagne, Pays de la Loire, Normandie et Centre-Val de Loire ont donc créé l'association LEGGO en mai 2020 pour travailler à un approvisionnement plus local en légumineuses. L'association a pu s'appuyer, dans un premier temps, sur un réseau d'agriculteurs pionniers disposés aux cultures innovantes particulièrement dans la bio.

Le projet de création de l'association a reçu la labellisation des pôles de compétitivité Vegepolys Valley et Valorial.

L'association LEGGO œuvre, en parallèle, à plusieurs projets de structuration de filières locales du Plan Protéines. Elle agit comme un catalyseur du développement des filières de légumineuses à graines pour l'alimentation humaine, dans le Grand Ouest.

Parmi ses premières actions, il y a la montée en compétence collective pour comprendre les freins et motivations à l'achat de légumineuses chez les chefs cuisiniers et les consommateurs du territoire et, en parallèle, le potentiel agronomique de culture des légumineuses à graines dans les différents territoires du Grand Ouest avec l'appui de Terres Inovia (institut technique).



Récolte de lentilles (source : Terre inovia)

## ■ Acteurs et partenariat de la filière

- Porteurs de projet : Chambres d'agriculture de Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Normandie.

- Adhérents : **Plus d'une cinquantaine de structures** de l'amont à l'aval adhèrent à l'association. Une vingtaine de métiers sont représentés. Chaque maillon est représenté dans les 6 collèges : producteurs, amont agricole et organismes collecteurs et stockeurs, transformateurs, distributeurs, acteurs de la restauration et enfin des membres associés dans lesquels se trouvent les collectivités qui rejoignent le collectif. En aval :

- Des industriels – Valorex, Atelier V, Nat'Up, Alfalfa, Inveja...
- Des distributeurs : Pomona, Le Saint, Intermarché
- Des organisations de restauration comme Sodexo, Ansamble-Elior, Restoria

- **Comité scientifique et technique** : rassemble une vingtaine d'organisations, dont des interprofessions, des instituts techniques et de recherche, des pôles de compétitivité, des fédérations et syndicats professionnels

- **Accompagnement** : Terres Univia (Interprofession des huiles et protéines végétales) et les Conseils régionaux

Les adhérents s'engagent à apporter leur expertise dans le cadre des réflexions collectives.

De grands enjeux :

- Les producteurs peuvent saisir des opportunités de diversifier leurs productions si elles sont suffisamment rémunératrices

- Les transformateurs complètent leurs gammes en réponses aux attentes des consommateurs

- Les collectivités qui veulent répondre à la loi EGA-LIM complétée par Climat et résilience et qui, par leurs achats locaux pour la restauration collective et par leur accompagnement financier aux agriculteurs et aux acteurs de la chaîne, peuvent être de réels alliés.

- Des flux qui doivent être optimisés grâce à l'appui des grossistes avec l'équilibre développement de gamme et logistique contrainte.

### Contractualisation

La vocation de l'association n'est pas de fournir un contrat type mais d'alerter sur les divers enjeux tout au long de la chaîne et parmi eux, la sécurisation des producteurs et des acteurs aval via, par exemple, une contractualisation pluriannuelle dans la filière. Pour alimenter la réflexion collective, l'association organise des webinaires et des groupes de travail sur le sujet.

### Financements

- Cotisations
- Financements publics de la part des 4 régions Normandie, Bretagne, Pays de Loire et Centre-Val de Loire et France Relance
- Prestation d'accompagnement des autres projets territoriaux et thématiques

### Gouvernance

Chaque collège a des membres élus au conseil d'administration qui décide des actions de l'association.

## ■ Produits et volumes de la filière

L'association LEGGO s'occupe des filières de légumineuses à graines : pois, féverole, lupin, lentilles, pois chiche, soja, haricots secs et semi-frais.

La légumineuse peut se consommer sous différentes formes, les filières légumineuses comprennent donc une grande diversification de métiers pour fabriquer farines, graines brutes, protéines texturées, biscuits, produits précuits, frais...

La structuration de la filière légumineuse est projetée sur une dizaine d'années et reste pour le moment à la phase expérimentale aussi bien dans la partie technique amont (expérimentation sur les itinéraires techniques du fait des conditions pédo-climatiques spécifiques du territoire) que dans la constitution de la demande en aval. La problématique actuelle provient de la recherche de l'adéquation entre la structuration de cette demande pour assurer la sécurisation des investissements nécessaires et le développement technique de l'amont. En effet, la problématique de la compétitivité due aux rendements comparativement faibles des légumineuses par rapport à d'autres territoires (ex : 1t/hectare en Bretagne) rend difficile la prise de risque financier pour investir dans les outils nécessaires aux process de transformation. Par ailleurs, la commande publique ne semble pas encore mature du fait, notamment, des habitudes d'achats de produits similaires issus de l'exportation (ex : lentilles précuites ou conserve) pour permettre une contractualisation qui assurerait une juste rémunération des producteurs.

En ce sens, une réflexion quant au rôle des collectivités dans la participation à la prise de risques financiers relatifs aux investissements structurants pourrait être initiée afin d'impulser la dynamique et de rassurer les producteurs quant à la réalité économique des débouchés de ces cultures.

## ■ Lien avec le PAT

Lors du Carrefour de LEGGO à Rennes en avril 2023, les PAT des 4 régions sur lesquelles l'association LEGGO agit, ont été invités à venir découvrir les actions et échanger avec les acteurs des filières et imaginer les actions communes du point de vue de la reterritorialisation d'une filière légumineuse avec sa logistique, ses flux...

L'association a proposé une série de webinaires à destination des collectivités, disponible sur la chaîne youtube de l'association, pour les sensibiliser sur le sujet des légumineuses, du point de vue nutritionnel, environnemental et économique.

Dans le cadre de la mise en place des démonstrateurs, les collectivités sont invitées à s'y associer et à venir monter en compétence. Parmi elles, la collectivité Eaux du bassin rennais, Mauges communauté, ou encore le Parc Naturel Régional d'Armorique sont dorénavant adhérentes à l'association.

## ■ Facteurs de réussite

- Capacité de mise en réseau des acteurs, en leur apportant des réponses techniques, agronomiques, économiques.
- La capacité à reterritorialiser en se basant sur les flux, la logistique, les forces en présence, et capitaliser sur l'expérience existante dans les territoires.
- Une dynamique par l'action : l'association LEGGO a bénéficié de subventions de France Relance qui lui ont permis de lancer des actions dans sa seconde phase d'action.
- Des projets divers et complets qui permettent de faire remonter les attentes des adhérents, d'accompagner les acteurs des filières, de mettre en place des tests grandeur nature impliquant producteurs, transformateurs, logisticiens et collectivités.
- Répondre aux deux enjeux identifiés dès sa création : l'acceptation à produire du producteur et le consentement à payer du consommateur pour une origine plus locale.





[www.leggo-asso.fr](http://www.leggo-asso.fr)

**Contacts pour en savoir plus :**

**Pour la Chambre d'agriculture de Bretagne :**

**Julie RIO**

Coordinatrice de LEGGO  
[julie.rio@bretagne.chambagri.fr](mailto:julie.rio@bretagne.chambagri.fr)

**Christèle BUREL**

Conseillère spécialisée en Agriculture Biologique  
[christele.burel@bretagne.chambagri.fr](mailto:christele.burel@bretagne.chambagri.fr)

**Pour Terres en villes :**

**Mathieu Foulot**

Chargé de mission  
[chargedemission1@terresenvilles.org](mailto:chargedemission1@terresenvilles.org)

**Loanne Guérin**

Chargée de mission  
[loanne.guerin@terresenvilles.org](mailto:loanne.guerin@terresenvilles.org)

**Paul Mazerand**

Responsable de l'animation de réseaux  
[paul.mazerand@terresenvilles.org](mailto:paul.mazerand@terresenvilles.org)